



Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Distr.: GÉNÉRALE

IDB.30/21

4 mai 2005

FRANÇAIS

Original: ANGLAIS

Conseil du développement industriel

Trentième session

Vienne, 20-23 juin 2005

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

RAPPORT ANNUEL DU DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR 2004

Rapport sur les activités du Bureau du Contrôleur général

Note du Directeur général

La présente note constitue la préface du Directeur général au rapport sur les activités du Bureau du Contrôleur général, établi conformément aux dispositions du statut du Bureau relatives à la présentation d'un rapport annuel. Le rapport publié comme l'exige la résolution GC.10/Res.10e) de la Conférence générale, figure dans le document IDB.30/CRP.2.

1. Le Bureau du Contrôleur général a pour la première fois, en 2004, exécuté des activités tout au long d'une année civile. Le Bureau joue désormais un rôle fondamental au regard de l'action menée pour améliorer encore l'efficacité et l'efficience ainsi que la transparence des opérations de l'Organisation. Le regroupement des fonctions de vérification, d'évaluation, de contrôle, notamment de l'exécution et de l'intégrité des données, et d'autres tâches, en un seul et même service a permis d'obtenir des synergies propices à l'extension et au perfectionnement du contrôle interne. Je prends par ailleurs note avec satisfaction des observations que le Commissaire aux comptes a formulées dans son rapport intérimaire, selon lesquelles le Bureau a obtenu des avancées considérables pour ce qui est de propager les principes du gouvernement d'entreprise, en faisant une large place à l'intégrité et à la responsabilité.

2. Le rapport met en lumière certaines des réalisations du Bureau, mais aussi les problèmes auxquels il doit faire face. Le fait qu'il soit libre de décider des activités à entreprendre et qu'il rende

compte de ses travaux aux organes directeurs par l'intermédiaire du Directeur général est un élément fondamental qui explique la qualité des résultats obtenus.

3. Les divisions et services de l'Organisation n'ont pas manqué d'accorder leur coopération au Bureau, et la Direction donne un grand poids aux rapports qu'il établit et aux recommandations qu'il formule.

4. Le rapport sur les activités du Bureau est pour moi l'occasion, en ma qualité de plus haut fonctionnaire de l'Organisation, de faire le bilan des principales activités que le Bureau a entreprises au cours de la période considérée.

MESURES À PRENDRE PAR LE CONSEIL

5. Le Conseil pourrait prendre note des activités dont le Bureau du Contrôleur général a rendu compte dans ses divers rapports aux organes directeurs, notamment ceux publiés sous les cotes IDB.30/2, IDB.30/8 et IDB.30/CRP.2.

Pour des raisons d'économie, le présent document a été tiré à un nombre limité d'exemplaires. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.

